NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
15 OCT. 2019
Bureau du Courrier

Le lundi 14 octobre 2019, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de **M. Renaud LAGRAVE**, son Président,

Convocation faite le 14 septembre 2019

Nombre de délégués : 21

Nombre de voix : 63

Présents titulaires (19) :

Monsieur Gilles BEGOUT pour la Communauté Urbaine de Limoges

Monsieur Michel COUZIGOU pour la Communauté d'agglomération du Val de Garonne

Monsieur Gaëtan DE TROGOFF pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais

Madame Brigitte DESVEAUX pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle

Monsieur Guy DEWEVRE pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac

Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole

Monsieur André DUVIGNAU pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax

Monsieur Jacky EMON pour la Région Nouvelle Aquitaine

Madame Fabienne FONTENEAU pour la Communauté d'agglomération du Libournais

Madame Anne GERARD pour la Communauté Urbaine du Grand Poitiers

Monsieur Michel LABARDIN pour Bordeaux Métropole

Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle Aquitaine

Monsieur Alain LECOINTE pour la Communauté d'agglomération du Niortais

Madame Claude MELLIER pour Bordeaux Métropole

Madame Christine MOEBS pour la Région Nouvelle Aquitaine

Monsieur Jacques MORISSET pour la Communauté d'agglomération du Niortais

Monsieur Jean -Claude SAUBION pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud

Monsieur Bertrand TORTIGUE pour la Communauté d'agglomération du Marsan

Monsieur Philippe TILLET pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive

Présents suppléants (2) :

Monsieur Bertrand MAGNANON pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême

Monsieur Jean-Guy PERRIERE pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord

Pouvoirs (5) :

Monsieur Christophe CATHUS à Monsieur Jacky EMON, Monsieur Jacques MIGOZZI à Madame Anne GERARD, Monsieur Christian PRADAYROL à Monsieur Philippe TILLET, Madame Christine BOST à Monsieur Christophe DUPRAT, Madame Claire MORY à Monsieur Gilles BEGOUT

Secrétaire de séance :

Madame Brigitte DESVEAUX est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine
14, rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
15 OCT. 2019
Bureau du Courrier

DELIBERATION 2019_32 : ATTRIBUTION DU MARCHE 2019_01 RELATIF A L'ETUDE MULTIMODALE 2025-2030

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine-Mobilités,

Vu le règlement intérieur de Nouvelle-Aquitaine-Mobilités,

Vu la délibération 2019-024 de mise en place de la Commission d'Appel d'Offre

Considérant la nécessité de passer des marchés publics,

Considérant le lancement d'un appel d'offres par Nouvelle-Aquitaine Mobilités pour un Marché Public de Prestations Intellectuelles à fin d'élaboration du Plan de Mobilités 2025-2030

Considérant que l'étude a pour objectif de :

- concevoir collectivement un réseau de transport unique coordonné, simplifié, lisible sur l'armature des lignes interurbaines.
- couvrir les besoins de mobilité avec une offre porte-à-porte alternative à l'autosolisme
- élaborer un plan d'actions efficace et hiérarchisé

Considérant que le marché est non alloti et se compose d'une partie ordinaire à prix forfaitaires (phases A et B) et d'une partie accord-cadre à bons de commande (phase C) ; Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP et au JOUE en date du 12.07.19 ;

Considérant que 6 entreprises ont déposé une offre et qu'elles ont été analysées sur la base des critères suivants : La valeur technique (40%), le prix (40%), la qualité de l'équipe dédiée (10%), la pertinence du planning détaillé (10%)

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 14 octobre 2019 à 14h,

Considérant le procès-verbal de la Commission d'Appels d'Offre et son choix de retenir le groupement composé de l'entreprise **TRANSITEC INGENIEURS CONSEIL** sise 75

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine
14, rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex

rue de la Villette 69003 Lyon et l'entreprise **SYSTRA** sise 72-76 rue Henri Farman 75016 Paris, pour un **montant forfaitaire TTC de 262 380.00 €** (TVA : 20%)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **De valider le procès-verbal de la commission d'appel d'offres.**
- **D'attribuer le marché à au groupement composé de l'entreprise TRANSITEC INGENIEURS CONSEIL et de l'entreprise SYSTRA**
- **D'autoriser le Président à passer le marché avec le prestataire cité ci-dessus.**
- **D'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de cette prestation**
- **D'inscrire les crédits nécessaires à la bonne réalisation de cette étude.**

Le Président,
Renaud LAGRAVE,

Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire/ Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement au Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr